

2. Conditions générales applicables à la revente et à la livraison de produits par NovaLib SA

2.1 Préambule

Dans le cadre des présentes conditions générales, les "produits" font référence aux équipements informatiques, aux dispositifs de communication télécom, ainsi qu'aux pièces et accessoires matériels ou logiciels proposés et commercialisés par NovaLib SA. La livraison des produits spécifiés dans le bon de livraison est effectuée conformément aux caractéristiques et à la quantité définies dans l'offre correspondante, telle qu'approuvée par le Client. Sauf disposition écrite contraire, chaque commande est considérée comme un contrat de vente distinct.

2.2 Processus de livraison

La proposition de NovaLib SA ou toute commande passée par le Client par d'autres moyens (courrier, courriel (E-mail), téléphone, etc.) prévaut. La disponibilité des produits chez le constructeur ou le grossiste en suisse reste conditionnelle. Les délais de livraison fournis par NovaLib SA sont indicatifs, sauf confirmation écrite expresse contraire. Cette disposition s'applique notamment en cas de retards dus à des problèmes d'approvisionnement chez les grossistes importateurs suisses. Bien que NovaLib SA décline toute responsabilité en cas de retard, elle s'engage à trouver des solutions alternatives si nécessaire. Les livraisons partielles ou incomplètes sont autorisées.

2.3 Inspection et Acceptation des Produits

Sauf accord contraire, la date indiquée sur le bon de livraison est considérée comme la date d'acceptation et de réception des produits. Le Client est tenu de vérifier immédiatement, dans un délai maximal de 5 jours ouvrables, l'intégralité et la conformité de la livraison, et de signaler tout défaut éventuel sans délai. Passé ce délai, la livraison est réputée acceptée. Les modifications techniques apportées par le fabricant aux produits sont expressément réservées.

2.4 Tarification, Révisions Tarifaires et Modalités de Paiement

NovaLib SA se réserve le droit d'ajuster ses prix en cas de modifications ultérieures des bases de calcul, résultant de circonstances échappant à son contrôle, notamment en cas d'augmentations de prix par les fabricants ou les éditeurs.

2.5 Défaut de Paiement

En cas de défaut de paiement du Client, NovaLib SA se réserve le droit de suspendre toute livraison jusqu'au règlement complet de toutes les créances dues. En cas de non-paiement dans le délai supplémentaire accordé, NovaLib SA peut refuser toute nouvelle livraison et réclamer des dommages et intérêts.

2.6 Clause de Réserve de Propriété

NovaLib SA conserve la propriété exclusive des produits livrés dans le cadre du contrat jusqu'au paiement intégral de toutes les créances envers le Client. Il est donc interdit au Client de céder ou d'aliéner les produits avant le paiement intégral du prix.

2.7 Garantie

En tant que revendeur informatique, la garantie matérielle offerte par NovaLib SA sur les produits livrés est principalement basée sur les conditions de garantie du fabricant. Le Client renonce à toute réclamation légale en matière de garantie à l'encontre de NovaLib SA. La garantie du fabricant entre en vigueur immédiatement après la signature du bon de livraison confirmant la réception des produits commandés. Sous réserve des conditions de garantie du fabricant, la prestation de garantie se limite à la réparation ou au remplacement des produits défectueux et est valable uniquement pour les produits situés en Suisse.

Ces termes entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2024.